

Zone de préemption des espaces
naturels sensibles

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
de la commune de LANDUNVEZ



Département du Finistère



Echelle : 1/10 000ème

Annexes

Zone de préemption des espaces
naturels sensibles

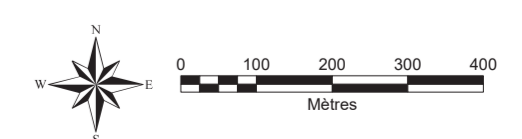
Arrêté le : 12/07/2016

Approuvé le : 27/09/2017

Rendu exécutoire le : 31/10/2017



7, rue Le Reun - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 28 13 15 - Fax : 02 98 28 30 12
Email : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par //).